RECYCLAGE AMIANTE SOUS-SECTION 4

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	Rappeler les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante pendant l'exercice de leur activité ainsi que l'empoussièrement induit. Etre capable de définir les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux.
PUBLIC	Opérateurs de chantier et encadrants susceptibles d'être exposés lors d'interventions sur chantiers et risquant de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
PRE-REQUIS	Personne ayant suivi une formation initiale sous-section 4 depuis moins de 3 ans. Fournir une attestation médicale portant la mention apte au poste de travail.
EVALUATION	Une attestation de stage sera délivrée en fin de formation. Au terme de la formation et du contrôle de connaissances théoriques et pratiques, une attestation de capacité sera délivrée au participant.
METHODES	Support de cours remis à chaque participant. (Taux de satisfaction : 98% ; Taux de réussite : 97% ; Taux de d'abandon : 0% sur 767 stagiaires formés)
MOYENS SPECIFIQUES	Vidéoprojecteur. Accueil Personne en situation d'handicap et/ou Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Contactez l'ANOFAB pour valider l'accessibilité de la formation.
FORMATEUR(S)	Madame Nathalie ALAMARGOT

PROGRAMME

Durée : 7 heure(s) sur 1 jour(s)

Connaître le risque Amiante.

- Historique de l'utilisation, caractéristiques et propriétés de l'amiante, ses effets sur la santé notamment les effets cancérogènes.
- Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante.
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante.
- Diaporama photos montrant les différentes utilisations de l'amiante dans l'industrie et les bâtiments.

2. Connaitre les enjeux de la réglementation.

(Le Code du travail et Code de la Santé publique)

Le Code du travail :

- Historique de la réglementation et de l'interdiction de l'amiante.
- La prise en compte des autres risques afférents aux interventions.
- Travaux en hauteur.
- Risques chimiques, électriques.
- Co-activité.
- La section 3 : Risque d'exposition à l'amiante.
- Les sous sections 1, 2, 3 et la sous-section 4 (objet de la formation).
- Protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, la fiche d'exposition et attestation

d’exposition au départ de l’entreprise.
- Le rôle de la médecine du travail et des représentants du personnel.
- Élimination des déchets.
Le Code de la santé publique :
- Protection de la population.
- Les obligations des propriétaires d’immeubles bâtis.
- Le dossier technique amiante : contenu, objectifs
- L’obligation de communication du DTA

3. Connaître et appliquer les mesures de prévention collectives et individuelles.

- Identification des trois niveaux d’empoussièrement
- La V.L.E.P. (Valeur Limite d’Exposition Professionnelle)
- Opérations pouvant entrainer la libération des fibres d’amiante,
- Méthodes de travail et procédures recommandées par l’encadrement,
- Méthode de réduction de l’émission de fibres et procédure de contrôle,
- Rôle des équipements de protections collectives,
- Procédure de décontamination et équipements,
- Principe de ventilation et captage des poussières à la source,
- Procédure de traitement des déchets,
- Équipement de protections individuelles : rôle, limite d’efficacité, maintenance, durée maximum d’intervention en fonction des équipements et des conditions de travail (chaleur, etc.),
- Connaître et appliquer les procédures de travail et respect du mode opératoire spécifique au type d’activité,
- Contrôle en cours d’intervention.

4. Mise en situation pratique.
- Savoir s’équiper et se décontaminer : combinaison, Appareil de protection respiratoire
- L’utilisation du SAS de décontamination à trois compartiments,

6. Validation des acquis par Q.C.M.
- Correction

7. Questions - Réponses.
- Tout au long de l’action de formation

(Date de mise à jour : 08/06/2026)